

LE 26 OCTOBRE 2016
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mercredi vingt-six octobre deux mille seize, à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mme Suzanne Mireault, greffière

Est absente :

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

900-10-2016	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-179 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 afin de créer une nouvelle zone et ses dispositions spécifiques à même la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 28 novembre 2016, à 20 h, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

901-10-2016 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-179 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2146)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-179 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier.

À l'égard du présent avis de motion, référer au projet de règlement adopté en vertu de la résolution numéro 900-10-2016 (projet de règlement numéro PU-2146) qui précise bien les usages qui seront autorisés dans la nouvelle zone C 7-179 à être créés à même la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

902-10-2016 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-61, relativement à la rénovation d'un immeuble sis au 3965, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 681, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2016-61 de Luc St-Jacques et Étienne St-Jacques relativement à la rénovation d'un immeuble sis au 3965, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 681, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 151-10-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-61 de Luc St-Jacques et Étienne St-Jacques relativement à la rénovation d'un immeuble sis au 3965, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 681, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

903-10-2016 **Approbation de la reddition de comptes pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au Fonds de développement des territoires. (G5 500 U4 N1155)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver la reddition de comptes pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au Fonds de

développement des territoires, le tout tel qu'il appert du document joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière